



Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles
Canton de Goussainville
COMMUNE DE SAINT-WITZ

N° 132-2025

ARRÊTÉ DU MAIRE

**Portant réglementation temporaire
du stationnement des véhicules à l'entrée du square des passereaux
et au niveau du point de collecte situé en face du square des Passereaux**

Le Maire de SAINT-WITZ,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6-1, L. 2215-5 ;

VU le code général des propriétés des personnes publiques et notamment les articles L.2122-1 et suivants, L.2125-1 et suivants, R. 2122-1 et suivants et R.2125-2 ; L.3111.1 ;

VU le code de la route et notamment l'article L. 130-4, L.325-1, L.411-1, R.110-1, R.411-1 et R.417-9 et suivants ;

VU le code de la voirie routière et notamment les articles L.113-2, R.113-1 et suivants ;

VU les travaux de réhabilitation des collecteurs d'eaux usées et d'eaux pluviales de la rue de Montmélian,

VU la nécessité d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique et de faciliter l'accès aux conteneurs de collecte des déchets,

Considérant qu'il convient d'interdire le stationnement devant le point de collecte situé en face du square des Passereaux afin de garantir son accessibilité permanente,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le stationnement de tout véhicule est interdit :

- devant le point de collecte implanté en face du square des Passereaux,
- et à l'entrée du square des Passereaux (n°1 & 2)

les mercredis et jeudis entre 07h30 et 19h30 à compter de la signature de l'arrêté et pendant toute la durée des travaux ;

ARTICLE 2 : Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et sur les lieux concernés.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Survilliers,
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Survilliers-Saint-Witz,
- Monsieur le Chef de la Police Municipale,
-

À Saint-Witz, 29 septembre 2025

Le Maire,

Frédéric MOIZARD

